ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2025-2027 (EPRTNT)

Foire aux questions

Jo-Annie Besner
Coordonnatrice,
Structuration de l'offre

jbesner@monteregie.ca

514 506-6811

TOURISME
MONTÉRÉGIE

PRÉPARATION D'UNE DEMANDE

Q : Quelles informations doivent figurer au plan d'affaires exigées avec la demande ?

R : Un plan d'affaires complet devrait inclure les éléments suivants : description de l'entreprise et du projet; analyse du marché; plan de commercialisation, d'exploitation et de financement.

Modèle disponible sur demande. Veuillez contacter Jo-Annie Besner

Q : Quelles sont vos attentes quant aux états financiers prévisionnels requis avec la demande ?

R : Nous souhaitons obtenir les états financiers prévisionnels sur trois (3) ans de l'organisme incluant l'ensemble des revenus/dépenses et montants associés au projet déposé à l'EPRTNT (actifs, passifs, amortissements, capital action, subventions, etc.). Veuillez contacter Jo-Annie Besner pour obtenir un modèle. Les municipalités et MRC peuvent transmettre un document présentant les revenus et les dépenses du projet ou de l'attrait et une résolution dans laquelle elles s'engagent à assumer les coûts d'exploitation pendant cinq ans;

Q : Est-il nécessaire de fournir une ou des lettres d'appui avec la demande ?

R : Non, mais cela demeure toutefois vivement conseillé lorsque possible.

PRÉPARER UNE DEMANDE (SUITE)

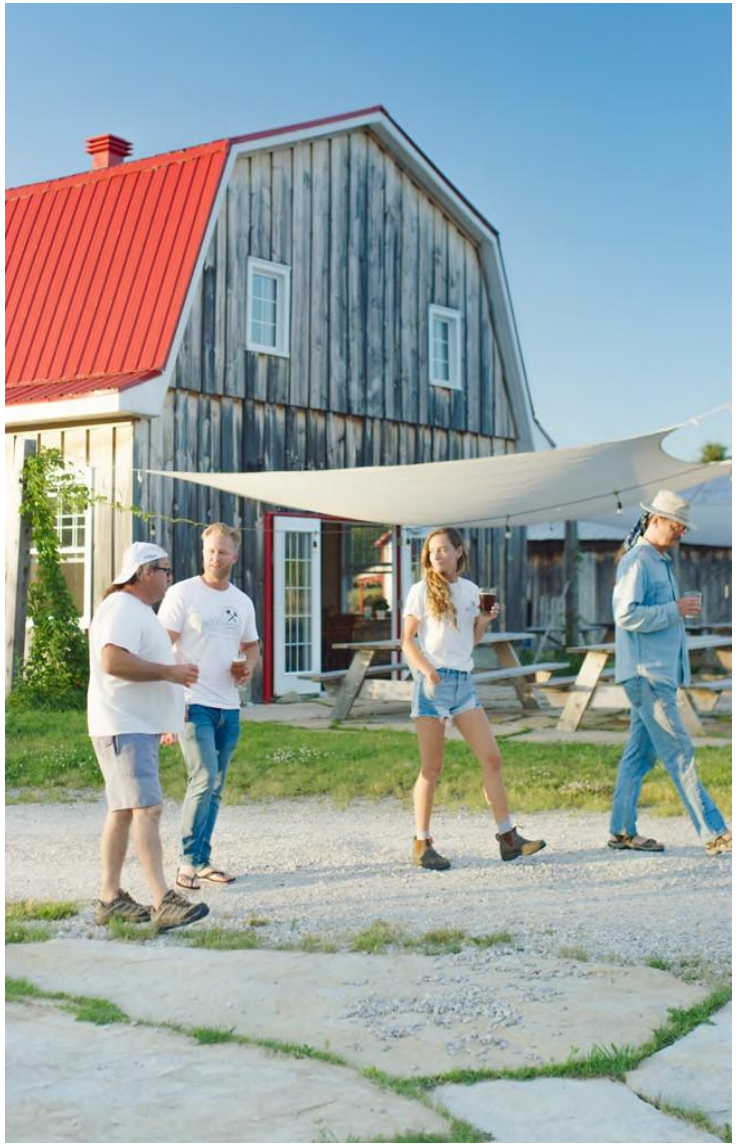

Q : En quoi consiste le courriel du ministère de la Culture et des Communications exigé dans le cadre d'une demande et dans quel contexte cela se veut-il applicable ?

R : Les projets présentant des coûts de construction de 150 000$ et plus doivent remplir un formulaire de demande pour vérifier l'admissibilité de leur projet à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics et l'adresser à ce ministère.

Veuillez contacter Jo-Annie Besner pour avoir accès à ce formulaire.

PRÉPARER UNE DEMANDE (SUITE)

Q : Quelles sont les clientèles admissibles à déposer une demande à l'EPRTNT ?

R : Les organismes à but lucratif (OBL)

Les organismes à but non lucratif (OBNL)

Les coopératives

Les entités municipales

Les communautés et les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale

Les organismes et entreprises touristiques autochtones

Tous regroupements de ces clientèles.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Q : Quelles sont les catégories de demandes du programme ?

R : Dans le cadre du 1er appel, les projets doivent correspondent à l'une des 6 catégories suivantes :

- Attraits, activités et équipements;
- Hébergement;
- Structuration de l'offre;
- Études et services-conseils;
- Développement numérique;
- Festivals et événements

Référez-vous à la fiche descriptive propre à votre catégorie sur le site web de Tourisme Montérégie !

MODALITÉS DE PARTICIPATION (SUITE)

- **Q : Comment savoir si mon projet est admissible ou non à l'EPRTNT ?**

- **R :** Veuillez consulter la fiche descriptive relative à votre catégorie et compléter le formulaire de pré-admissibilité sur le site web de Tourisme Montérégie. Jo-Annie Besner reprendra contact avec vous pour vous transmettre ensuite tous les documents requis au dépôt d'une demande dans l'éventualité d'un projet admissible.

- **Q : Suis-je assuré d'obtenir le financement demandé ?**

- **R :** Non, nous recevons toujours plus de demandes que ce que les fonds nous permettent de couvrir. Une analyse pointue doit donc être effectuée conjointement avec le ministère du Tourisme pour prioriser les projets.

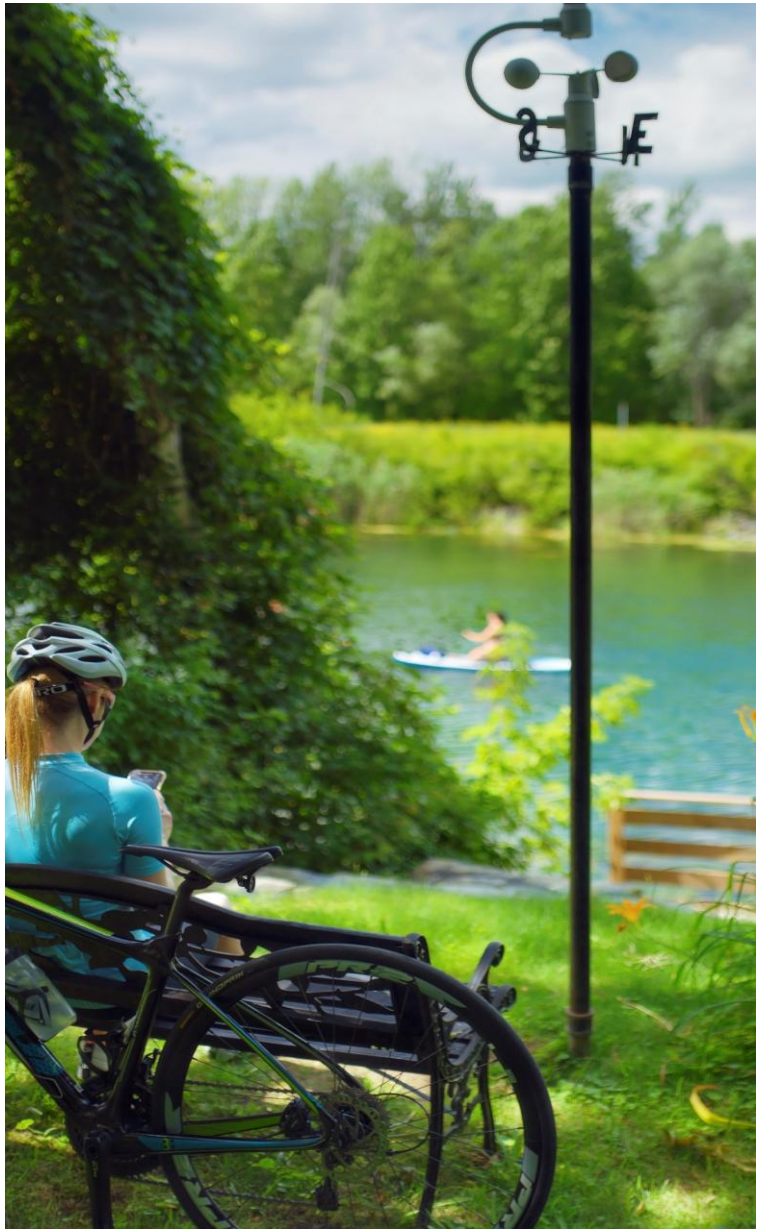

MODALITÉS DE PARTICIPATION (SUITE)

- **Q : Pouvez-vous donner quelques exemples de coûts non-admissibles à l'EPRTNT ?**

- **R :** Les coûts reliés à la mise aux normes, au maintien d'actifs et à la conformité aux règlements;
- La TPS, TVQ ainsi que les autres coûts pour lesquels l'entreprise (ou une tierce partie) a droit à un remboursement;
- Les frais de fonctionnement, d'exploitation ou d'administrations directs ou indirects;
- Les coûts pour lesquels l'entreprise a pris des engagements contractuels avant le dépôt de la demande d'aide financière (à l'exception des honoraires relatifs à l'élaboration du projet);
- Les frais de promotion, publicité et marketing;
- Veuillez consulter la fiche descriptive de votre catégorie sur le site web de Tourisme Montérégie (section Aide financière) pour plus d'informations

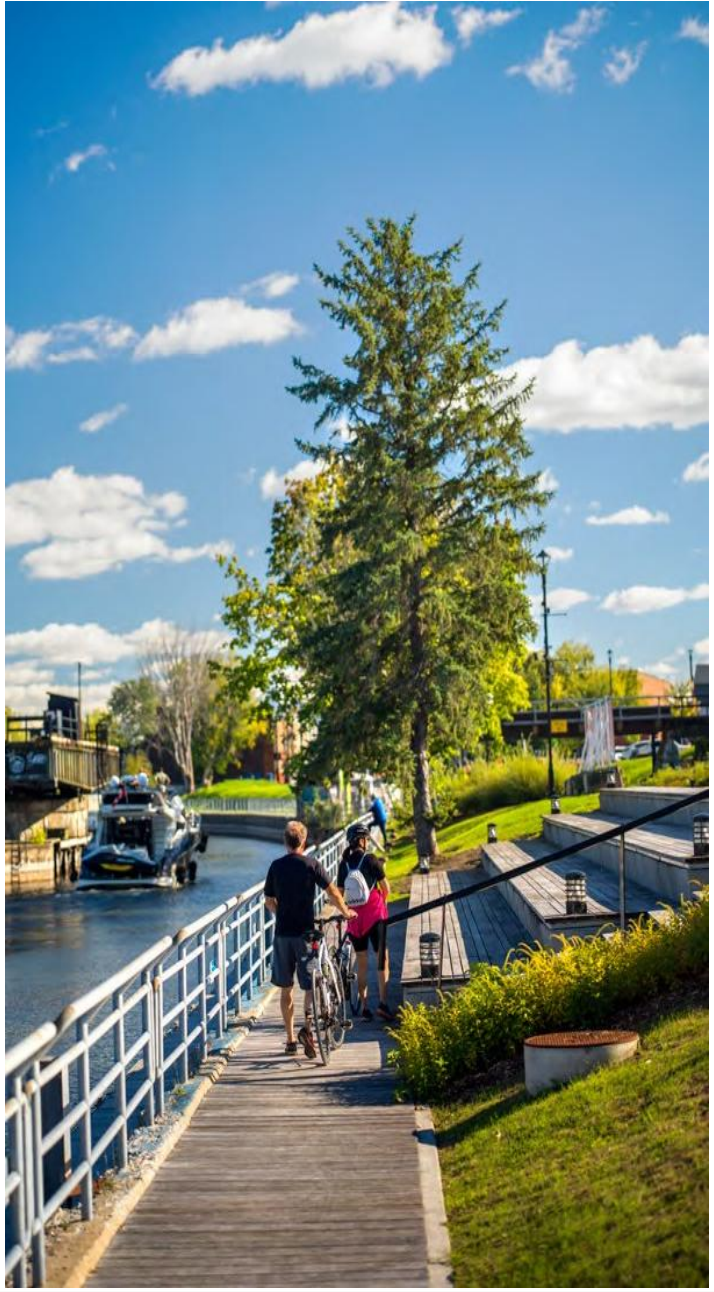

MODALITÉS DE PARTICIPATION (suite)

Q : Dans quels délais doivent se réaliser les projets soutenus par le programme ?

R : Le promoteur dispose de 24 mois après la date de l'annonce de l'aide financière pour réaliser son projet et déposer les documents nécessaires au dernier versement.

Pour toutes questions, contactez Jo-Annie Besner :

Jo-Annie Besner

Coordonnatrice, structuration de l’offre

Tourisme Montérégie

jbesner@monteregie.ca

514 506-6811

Merci et au plaisir d’en savoir plus sur vos différents projets !

TOURISME MONTÉRÉGIE

monteregie.ca